

SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 17 mars 2020 à 19 h, au Centre Meredith situé au 23 chemin Cecil, Chelsea (Québec), dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Kay Kerman et Kimberly Chan et les conseillers Pierre Guénard, Greg McGuire et Jean-Paul Leduc sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

ÉTAIT ABSENT le conseiller Simon Joubarne.

Une période de questions fut tenue, aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

102-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

103-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1154-20 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES AINSI QUE L'ACQUISITION DE VÉHICULES

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour le financement des travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition de véhicules tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2020;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 MARS 2020

103-20 (suite)

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 10 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le « Règlement numéro 1154-20 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition de véhicules » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

104-20

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN D'UNE IMPRIMANTE

ATTENDU QUE l'imprimante du Service des travaux publics et des infrastructures est désuète et doit être remplacée;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. pour le contrat de location et d'entretien d'une imprimante pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. a soumis le prix suivant :

SOUSSIONNAIRES	Coût location annuel 2020-2021 (taxes incluses)	Coût entretien annuel 2020-2021 (taxes incluses)	TOTAL ANNUEL 2020-2021 (taxes incluses)
Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.	1 600,45 \$	1 063,52 \$	2 663,97 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat se fera selon le coût annuel de location et d'entretien pour 2020-2021;

ATTENDU QUE le prix soumis par Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. est conforme et recommandée par le Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil octroie le contrat de location et d'entretien d'une imprimante pour une période de cinq (5) ans, au montant annuel 2020-2021 de 2 663,97 \$, incluant les taxes, à Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 MARS 2020

104-20 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 02-320-00-517 et 02-330-00-517 (Location / Ameublement et équipement bureau) pour le contrat de location.
- 02-320-00-527 et 02-330-00-527 (Entretien et réparation / Ameublement et équipement bureau) pour le contrat d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

105-20

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1044-17 constituant le comité consultatif des travaux publics (CCTPI) et des infrastructures, lequel doit recommander au conseil municipal des décisions sur des matières reliées aux travaux publics et infrastructures;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre afin de former le comité;

ATTENDU QUE le CCTPI a procédé à l'analyse des candidatures et recommande de retenir la candidature de Monsieur Dent Harrison car celui-ci répond aux critères recherchés pour siéger sur le comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que Monsieur Dent Harrison soit nommé comme membre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures, et ce, pour un terme de deux (2) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et le Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

106-20

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse